

COMMUNE DE FILLINGES

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 8 JUILLET 2014**

L'an deux mille quatorze, le huit juillet, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Fillinges (Haute-Savoie), s'est réuni en séance ordinaire et publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Maire.

Date de convocation : 4 juillet 2014

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : 23
(jusqu'au point N° 2 inclus) présents : 18
votants : 22

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : 23
(à partir du point N° 3) présents : 17
votants : 22

PRESENTS : Mesdames, Messieurs **ALIX** Isabelle, **ARNAUD** Laurence, **BERGER** Pierre, **CHENEVAL** Paul, **D'APOLITO** Brigitte, **DEGORRE** Luc, **DEVILLE** Alexandra, **DOUCET** Michel, **FOREL** Bruno, **GUIARD** Jacqueline, **GRAEFFLY** Stéphane, **LAHOUAOUI** Abdellah (présent jusqu'au point N° 2 inclus), **LYONNET** Sandrine, **MARQUET** Marion, **PALAFFRE** Christian, **PELISSIER** Philippe, **VILDE** Nelly, **WEBER** Olivier.

EXCUSES : Mesdames **BASSIN** Katia, **BOURDENET** Séverine qui donne procuration de vote à Madame **ARNAUD** Laurence, **DUCRUET** Muriel qui donne procuration de vote à Madame **LYONNET** Sandrine, **PORRET** Emmanuelle qui donne procuration de vote à Monsieur **BERGER** Pierre.
Messieurs **LAHOUAOUI** Abdellah qui donne procuration de vote à Madame **D'APOLITO** Brigitte - à partir du point N° 3, **FOREL** Sébastien qui donne procuration de vote à Madame **MARQUET** Marion.

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame **GUIARD** Jacqueline au poste de secrétaire de séance.

1°- CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION DE 2^{EME} CLASSE POUR LE PERISCOLAIRE

Le Conseil Municipal - après en avoir délibéré - par 20 voix - et 2 oppositions (Monsieur **BERGER** Pierre et sa procuration Madame **PORRET** Emmanuelle) - décide de créer un poste d'adjoint d'animation de 2^{eme} classe pour les services scolaire et périscolaire de la commune, à temps complet annualisé - dit que cet emploi est créé pour prendre effet au 1^{er} octobre 2014 - dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2014 - charge Monsieur le Maire des formalités nécessaires, en particulier du choix du personnel.

2° - CREATION D'UN POSTE POUR LA BIBLIOTHEQUE

Le Conseil Municipal - après en avoir délibéré : par 16 voix - une opposition (Monsieur PELISSIER Philippe) - cinq abstentions (Madame D'APOLITO Brigitte, Messieurs GRAEFFLY Stéphane, BERGER Pierre et sa procuration, PALAFFRE Christian) - donne son accord pour créer un emploi non permanent d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe pour la bibliothèque de la commune, à temps complet annualisé - dit que cet emploi non permanent est créé pour prendre effet au 1^{er} septembre 2014 au plus tôt, pour une durée de 12 mois - charge Monsieur le Maire de la détermination du niveau de recrutement et de la rémunération du candidat retenu selon la nature des conditions concernées et son profil, la rémunération étant calculée au maximum sur l'indice brut 393 du grade de recrutement - dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2014 - charge Monsieur le Maire des formalités nécessaires, en particulier du choix du personnel contractuel.

3° - DELIBERATION PONCTUELLE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Le Conseil Municipal - après en avoir délibéré - par 22 voix - Vu la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires - Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 - 1 - Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires et des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) à partir du 1^{er} septembre 2014 - décide le recrutement de deux agents contractuels à temps non complet dans le grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe du 1^{er} septembre 2014 au 6 juillet 2015 inclus, pour exercer les fonctions d'animateurs, l'un pour une durée hebdomadaire de service de 22 h en période scolaire, le second pour une durée de 13 h hebdomadaire en période scolaire - le recrutement d'un agent contractuel à temps non complet sur le grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe, du 1^{er} septembre 2014 au 31 juillet 2015 inclus, pour exercer les fonctions d'agent technique au sein des écoles, pour une durée de 28 h hebdomadaire en période scolaire et pour des heures d'entretien aux vacances scolaires - charge Monsieur le Maire de la détermination des niveaux de recrutement et de la rémunération des candidats retenus selon la nature des conditions concernées et leur profil, la rémunération étant calculée au maximum sur l'indice brut 342 du grade de recrutement - dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2014 - charge Monsieur le Maire de toutes les formalités nécessaires.

4° - REGLEMENT DES RESTAURANTS SCOLAIRES COMMUNAUX

Le Conseil Municipal - après en avoir pris connaissance du nouveau règlement des restaurants scolaires et après en avoir délibéré - par 22 voix - adopte le règlement des restaurants scolaires - précise que ce règlement est complété par deux fiches de renseignements qui seront annexées au règlement et complétées par les utilisateurs.

5° - REGLEMENT DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE ET DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

Le Conseil Municipal - après en avoir pris connaissance du règlement de l'accueil périscolaire et des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) et après en avoir délibéré - par 22 voix - adopte le règlement de l'accueil périscolaire et des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) - précise que ce règlement est complété par deux fiches de renseignements qui seront annexées au règlement et complétées par les utilisateurs.

6° - PARTICIPATION DES ENSEIGNANTS AUX TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

Le Conseil Municipal - après en avoir délibéré - par 22 voix - considérant qu'afin d'améliorer la qualité de la surveillance du temps qui suit le repas pour les enfants qui fréquentent le restaurant scolaire des primaires, il est intéressant de poursuivre la collaboration instituée avec les enseignants intéressés, depuis janvier 2008 - décide de continuer pour l'année scolaire 2014 - 2015 le dispositif de la participation des enseignants à la surveillance du restaurant scolaire des primaires - décide d'étendre la possibilité de participation des enseignants aux Temps d'Activités Périscolaires (TAP) - précise que les enseignants seront rémunérés selon l'arrêté du 11 janvier 1985, qui fixe le taux de rémunération des heures supplémentaires effectuées par certains enseignants à la demande et pour le compte des collectivités locales, sur la base de l'heure d'étude surveillée - charge Monsieur le Maire et Madame MARQUET Marion - maire adjointe - du suivi de ce dossier.

7° - INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS - FIXATION DU MONTANT POUR 2013

Le Conseil Municipal - après en avoir délibéré - par 22 voix - décide de suivre la proposition de Monsieur le Préfet qui propose de fixer le montant mensuel de l'Indemnité Représentative de Logement des Instituteurs comme suit :

Indemnités	I.R.L mensuelle	I.R.L annuelle	Charge annuelle pour la commune
Indemnités de base (célibataire sans enfant)	187,20 €	2 246,40 €	0 €
Majoration due aux instituteurs mariés ou chargés de famille (25%)	234,00 €	2 808,00 €	0 €
Majoration due aux directeurs nommés avant 1983 (20%)	224,64 € (célibataire) 271,44 € (chargé de famille) dont 37,44 € à la charge de la commune	2 695,68 € (célibataire) 3 257,28 € (chargé de famille)	449,28 €

- charge Monsieur le Maire des différentes formalités.

8° - CONVENTION D'AUTORISATION DE VOIRIE ET D'ENTRETIEN AVEC LE CONSEIL GENERAL POUR LE SECTEUR DE LA FRUITIERE DU PONT JACOB

Le Conseil Municipal - après en avoir délibéré - par 22 voix - Vu la lettre du Conseil Général - en date du 31 mars 2014 - concernant l'aménagement de la route du Chef-Lieu dans le secteur de la Fruitière du Pont Jacob - Vu l'avis favorable de la Commission Infrastructures Routières et Bâtiments - suite à la réunion du 18 octobre 2012 - sur les dispositions techniques du projet d'aménagement de la route du Chef-Lieu dans le secteur de la Fruitière du Pont Jacob - Vu le projet de convention d'autorisation de voirie et d'entretien élaboré par le Conseil Général - autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'autorisation de voirie et d'entretien concernant l'aménagement aménagement de la route du Chef-Lieu dans le secteur de la Fruitière du Pont Jacob.

9° - DEMANDE DE REMISE DE PENALITES POUR TAXES D'URBANISME

Le Conseil Municipal - après en avoir délibéré : par 17 voix - 4 abstentions (Monsieur DEGORRE, Madame LYONNET et par procuration Madame DUCRUET, Madame ALIX), et une voix pour la remise de pénalité (Monsieur PELISSIER) - considérant que motif invoqué par le redevable est qu'il n'aurait pas reçu l'appel de fonds - vu la proposition motivée du contrôleur principal des finances publiques de la Trésorerie Générale des Finances Publiques de Bonneville défavorable à une remise des pénalités de retard, à savoir 104 € car l'avis avait été adressé en octobre 2011 et qu'aucun retour n'a été enregistré - décide de suivre l'avis défavorable du contrôleur principal des finances publiques de la Trésorerie Générale des Finances Publiques de Bonneville à la remise totale des pénalités de retard concernant les taxes d'urbanisme liées à la délivrance du PC 074 128 11 A 1008 à savoir 104 €.

10° - CESSIONS ET ACQUISITIONS

Acquisition de terrain lieu-dit « Sous les Rochers »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré - à l'unanimité - considérant que la parcelle E 2821 de 37 m² est concernée par l'aménagement du chemin communal sis en limite - considérant que la surface nécessaire à cet aménagement a déjà été prise à l'intéressé - considérant que Monsieur DURAND Stéphane, propriétaire de la parcelle concernée demande que celle-ci lui soit payée - accepte l'acquisition par la commune, à Monsieur DURAND Stéphane de sa parcelle E 2821 de 37 m² au prix de 75 € 00 le m² soit 2 775 € 00 (deux mille sept cent soixante quinze euros) - dit que ces 37 m² seront classés dans le domaine public routier communal - dit que cet acte d'acquisition sera passé en la forme administrative et que la rédaction sera confiée à la SARL « SAFACT » - dit que le document d'arpentage et les frais seront à la charge de la commune - donne pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser ce dossier.

11° - COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Le Conseil Municipal - après voir délibéré - par 22 voix - considérant qu'après vérification la liste proposée par délibération du 20 mai 2014 n'est pas conforme à celle attendue et qu'il convient donc de la modifier car un commissaire proposé ne remplit pas les conditions - décide pour que ces nominations puissent avoir lieu, de proposer la liste de 32 noms présentée par Monsieur le Maire, qui suit :

Propositions de commissaires titulaires

- 1 - Monsieur BALLANDRAS Rolland
- 2 - Monsieur BOURRIE Francis (propriétaire de bois)
- 3 - Monsieur CALLENDRIER David (domicilié en dehors de la commune)
- 4 - Monsieur CHENEVAL Michel
- 5 - Madame HOUOT Martine
- 6 - Madame PUVILLAND Nathalie
- 7 - Madame TAPPONNIER Michèle
- 8 - Monsieur SERMONDADAZ Aimé
- 9 - Monsieur BELOTTINI Hervé
- 10 - Madame BABAZ Pauline (domiciliée en dehors de la commune)
- 11 - Monsieur LEVET Patrice
- 12 - Monsieur LORON Thierry
- 13 - Madame MOREL Catherine
- 14 - Monsieur MOREL Patrick
- 15 - Monsieur SERMONDADAZ Daniel
- 16 - Monsieur VEYRAT LACHENAL Roland (propriétaire de bois)

Propositions de commissaires suppléants

- 1 - Monsieur BERTHET Henri-Noël
- 2 - Madame BONIN Julie
- 3 - Monsieur JOLY André
- 4 - Monsieur GROBEL Christophe (propriétaire de bois)
- 5 - Madame KANAKIS Monique
- 6 - Monsieur LOUVIER Georges
- 7 - Madame MARQUET née CONSTANTIN Françoise
- 8 - Monsieur THEVENOD Serge (domicilié en dehors de la commune)
- 9 - Monsieur BLANC Jean-Claude
- 10 - Madame DOUBLET Françoise
- 11 - Monsieur LUCQUET-DEPERRAZ Jean-François (propriétaire de bois)
- 12 - Monsieur GAVILLET Léon (domicilié en dehors de la commune)
- 13 - Madame KRACK Josette
- 14 - Monsieur MOUTHON Roland
- 15 - Monsieur RAIBON Lucien
- 16 - Madame RICHARD Valérie

- charge Monsieur le Maire de transmettre cette liste à la Direction Départementale des Finances publiques.

12° - TARIFS

Le Conseil Municipal - après en avoir délibéré - par 22 voix - fixe ainsi les différents tarifs :

Temps d'Activités Périscolaires de 15 H 15 à 16 H 30 :

Premier enfant : 1,50 € / jour

A partir du deuxième enfant : 1,25 € / jour

A partir du troisième enfant : 1 € / jour

Accueil périscolaire : ½ heure sur l'accueil périscolaire du matin de 7 H 30 à 9 H 00 et du soir de 18 H 30 à 19 H 00 : 1 € 40. Le prix de l'heure restant à 2 € 80.

Objets publicitaires :

Gobelet réutilisable : 1 €

Tee shirt adulte : 10 €

Tee shirt enfant : 8 €

Casquette : 7 €

Affiche : 10 €

Repas à emporter : 5 € 00

13° - CONVENTION 2014 - 2017 RELATIVE AUX MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES ELEVES DE MIJOUËT ET JUFLY A DESTINATION DE L'ECOLE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE DE FILLINGES

Le Conseil Municipal - après en avoir délibéré - par 22 voix - adopte la convention 2014 - 2017 avec le SM4CC (Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes relative aux modalités de prise en charge des élèves de Mijouët et de Juffly à destination de l'école maternelle et élémentaire de Fillinges - charge Monsieur le Maire du suivi de ce dossier.

14° - REGLEMENTS DE LA FOIRE

Le Conseil Municipal - après en avoir pris connaissance des règlements intérieur exposants et intérieur forains et après en avoir délibéré - par 22 voix - adopte les règlements intérieur exposants et intérieur forains.

INFORMATIONS SUR LES AVANCEMENTS DES TRAVAUX DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Commission municipale voirie et aménagement :

Monsieur WEBER Olivier - maire-adjoint - fait le point :

- les travaux de voirie du Hameau de Chez Bosson commencent en septembre
- on finalise le Dossier de Consultation des Entreprises pour la route du Chef-Lieu (coté fruitière)
- dans le cadre du marché à bons de commande avec la Colas : des travaux vont être réalisés sur la route des Nants (chicanes), sur la route des Clos, sur la route de Bonnaz (création d'une banane et de trottoirs).

Monsieur WEBER Olivier - maire-adjoint - dit qu'on a vu avec le département pour le projet du Rond Point du Pont de Fillinges et qu'un point sera fait pour éviter la passerelle.

Monsieur PELISSIER Philippe - maire-adjoint - estime que l'on n'est pas prêt pour le DCE de la route du Chef-Lieu (côté fruitière) - il faut regarder le foncier et la partie des containers enterrés, il faut convenir de leur emplacement.

Monsieur WEBER Olivier - maire-adjoint - signale que sur une partie de la route de Malan, il y a un problème d'eaux pluviales qui nécessitera une intervention et que la route sera fermée le temps des travaux.

Commission municipale vie sociale :

Madame GUIARD Jacqueline - maire adjointe, fait le point :
la première réunion du Centre Communal d'Action Sociale a eu lieu ; les personnes associées sont venues. C'était la mise en route. Quelques attributions de logement ont été faites. Il y a quelques personnes en difficulté sur la commune, on va travailler pour les aider.

Commission municipale bâtiments - énergie et réseaux :

Monsieur PELISSIER Philippe - maire-adjoint - fait le point :

- on a fait le choix du prestataire pour les modules préfabriqués - le premier rendez vous de chantier est la semaine prochaine, cela sera la course mais on sera dans les temps.
- la chaudière de la salle des fêtes sera remplacée par une chaudière achetée à la ville d'Annemasse
- le kiosque du parc de la Sapinière et le hangar à sel sont les prochains projets
- une réflexion est en cours sur l'articulation église / école / stationnement attenant et le projet SEMCODA.

Commission municipale communication et événements :

Madame DEVILLE Alexandra - maire-adjointe - fait le point :

- l'organisation pour le 12/07 est lancée. La mise en place commencera en fin de semaine. La fête du 14 juillet est décalée au 12 juillet en raison des matches de foot. Il y aura le feu d'artifice et l'orchestre de l'harmonie qui jouera une œuvre originale créée par et pour elle.
- un travail est en cours sur la foire, pour la mise en place des exposants.
- mercredi soir, il y a une commission sur la course de l'automne qui aura lieu en septembre, avec des parcours tous publics qui permettront de découvrir les chemins.
- on va travailler sur une réorganisation pour une meilleure communication à tous les niveaux en interne, externe, vers les élus, etc. On a travaillé sur un organigramme. On verra ensuite les moyens.
- Le journal « Fillings Info » a été distribué par la Poste.

Commission municipale environnement - développement durable - forêts et agriculture :

Monsieur DOUCET Michel - conseiller municipal - fait le point :

Les différents projets ont été répartis entre les membres de la commission : décharge sauvage, compostage des déchets pour la cantine, contrats corridors, réseau de chaleur, point de vente collectif pour les agriculteurs, signature de la convention entretien sentiers, réception du circuit des Balcons de Fillings, Gouille aux Morts.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire dit qu'il y a une journée entière de travail demain pour le SCOT.
Monsieur CHENEVAL Paul - maire adjoint - va y aller.

A 18 h 30, il y a eu une réunion du groupe de travail de la CC4R sur les déchets. Une seule commune a voté contre. Il faut donc mettre en place ce service au niveau de la communauté. Le Maire et Monsieur WEBER Olivier - maire-adjoint - seront présents et travailleront sur ce dossier.

Monsieur BERGER Pierre - conseiller municipal - souhaite revenir sur le conseil extraordinaire concernant les grands électeurs pour les sénatoriales.

Monsieur le Maire répond que le calcul qui a été fait était erroné et que le résultat a donné six élus à la liste « Fillinges Vivre Mieux », au lieu de sept et une élue à la liste « Maitrisons « Ensemble » la qualité de vie à Fillinges »

Monsieur le Préfet a donc saisi le tribunal administratif pour rectification.

Monsieur le Maire dit que Monsieur WEBER Olivier ne sera donc pas délégué en vue de l'élection des sénateurs et que Madame VILDE Nelly - sera déléguée.

Monsieur le Maire dit qu'il est désolé de cette mauvaise interprétation et qu'il est content que la diversité fillingeoise soit représentée.